L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit novembre, le Comité de Bassin Sèvres Atlantique du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand AYRAL

Convocation faite le 8 novembre 2024

Présents titulaires (5) :
- Monsieur AYRAL Bertrand pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
- Monsieur BODIN Jean-Marie pour la Communauté de Communes d'Aunis Atlantique
- Monsieur GRELLIER Dany pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
- Monsieur LECOINTE Alain pour la Communauté d'agglomération du Niortais
- Monsieur SIX Dominique pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Excusés (5) :
- Monsieur EMON Jacky pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur LEJEUNE Etienne pour la Région Nouvelle-Aquitaine
- Madame MEODE Line pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
- Monsieur PORTRON Didier pour la Communauté d'agglomération Rochefort Océan
- Monsieur RAMBAULT Pierre pour la Communauté de Communes du Thouarsais

---

AVIS 2024_03 : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine Mobilités modifiés,

Vu les délibérations n°2018_011 du 29 octobre 2018 et n°2024_06 du 5 février 2024 du Comité Syndical, relatives à la composition des comités de bassin et à la désignation des délégués de bassin,

Vu la délibération n° D2024-052b du Conseil Communautaire en date du 2 juillet 2024 relative à la demande d'adhésion au 1er janvier 2025 de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet au Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

Le Comité de Bassin Sèvres Atlantique donne un avis favorable à :

- **L'adhésion au 1er janvier 2025 de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet au Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités.**

Le Président du Comité de bassin Sèvres Atlantique,

Bertrand AYRAL

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux